APF France handicap

APF France handicap porte un projet d'activité général, celui d'une société inclusiverselle.

SOYONS LE CHANGEMENT, de notre modèle de société.

DANS UNE DOUBLE DYNAMIQUE D'ACTIONS :

- **Lutter pour que chacun puisse réellement exercer ses libertés et droits fondamentaux** pour en finir avec l'exclusion, les discriminations dans tous les domaines de la vie

- **Nous impliquer dans l'évolution sociétale** parce que nous sommes convaincus que nos propositions, nos actions individuelles et collectives peuvent inspirer la société au bénéfice de tous

POUR CELA, CE PROJET ASSOCIATIF "DROIT DEVANT, DROITS D'AVENIR" (2024 - 2028) PORTE RÉSOLUMENT TROIS AMBITIONS FORTES :

- **Défendre et mettre en œuvre les libertés et droits fondamentaux,** parce que malgré des avancées majeures, 50 ans après la loi de 1975 et 20 ans après la loi de 2005, notre vie quotidienne et notre citoyenneté sont encore entravées par de trop nombreux obstacles

- **Agir pour une société juste, solidaire et durable,** parce que nous partageons un destin commun face aux multiples défis de transformation de notre société. Nous avons tous, en fonction des capacités de chacun, un rôle à jouer dans le monde d'aujourd'hui et pour construire le monde de demain

- **Réinventer APF France handicap** parce que nous nous devons d'incarner le changement que nous voulons voir advenir.

Pour chacune de ces ambitions, nous avons identifié des objectifs et des leviers d'actions qui constituent un cadre commun pour l'élaboration de feuilles de route opérationnelles départementales, régionales et nationales.

APF France handicap

Service d'accompagnement à la vie sociale Malemort (19)

L'équipe spécialisée pour un service d'accompagnement

117 Impasse du Tour de Loyre – 19360 Malemort
05 55 24 10 00

Du lundi au vendredi toute l'année
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Permanence téléphonique en dehors des plages d'ouverture
savs.malemort@apf.asso.fr

& Le Conseil de Département CAPFD **05 55 24 43 55**

Situés dans la zone industrielle du Tour de Loyre à Malemort, banlieue Est de Brive direction Tulle ou sortie A20 Clermont–Ferrand puis direction St Germain les Vergnes Brive.

Appel anonyme et gratuit

N° Vert **Ecoute handicap moteur** **0 800 500 597**
(Tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h)

N° Vert **Ecoute SEP** **0 800 854 976**
(Tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h)

Expression des usagers **cnu@apf.asso.fr**
(Tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h)

RePairs Aidants **aidants.familiaux@apf.asso.fr**
https://www.repairsaidants.com

APF France handicap - Siège social :
17, boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris – Tél. 01 40 78 69 00 www.apf-francehandicap.org

Devenir adhérent : 25€ par an
Prix spécial pour adhérer et s'abonner à Faire Face : 47€ par an

APF France handicap

Service d'accompagnement à la vie socialede la Corrèze

05 55 24 10 00

Choix, d'une vie à domicile et d'un projet de vie dynamique
« Nous accompagnons dans leurs parcours de promotion sociale et de développement personnel les personnes en situation de handicap, orientées par la MDPH, et leurs aidants familiaux »

APF France handicap

CORRÈZE LE DÉPARTEMENT

APF France handicap

CORRÈZE LE DÉPARTEMENT

APF France handicap

CORRÈZE LE DÉPARTEMENT

APF France handicap

La participation et l'autodétermination des personnes adultes

APF France handicap propose, sur l'ensemble du territoire national, tous les types d'établissements et services pour accompagner **l'inclusion** de la personne en situation de handicap. L'Association a à cœur d'offrir aux personnes des **réponses diversifiées**, au plus près de leurs **attentes** et privilégie **un parcours inclusif pour tous, dans le respect des choix de vie de chacun.**

Le SAVS APF France handicap de la Corrèze assure des **soutiens aux personnes en situation de handicap**, de dépendance et de vulnérabilité, un **soutien aux aidants familiaux**, le relais avec des solutions de répit, et des hébergements temporaires, etc., en articulation et coopération avec un réseau pluridisciplinaire.

Pour cela **le SAVS propose** différents modes d'intervention : **accueil, co-évaluation** des **besoins à domicile**, négociations et suivi des plans d'aide, **accompagnements** sociaux, professionnels, médico-sociaux, ETP (Education Thérapeutique du Patient).

Des pairs accueillants sont associés à l'accueil.

Par ces interventions, les usagers gagnent en **autonomie** et en autodétermination au travers de projets de vie **choisis et négociés.**

Le SAVS de la Corrèze de la régionNouvelle-Aquitaine

Une structure médico-socialed'interventions de proximité

- **Contractualisation de votre accompagnement à partir de l'orientation de la MDPH**

Vous signez un contrat d'accompagnement avec le SAVS qui définit les conditions de ses interventions et le(s) objectif(s) à atteindre.

- **Formalisation de votre projet**

Un document individuel de prise en charge annuel rassemble les prestations nécessaires à vos besoins d'aide spécifique.

- **A votre écoute sur toute la Corrèze.**

Le SAVS intervient à votre domicile et sur vos lieux de vie sociale.

- **Une équipe professionnalisée** sous la responsabilité d'**un directeur**, garant de la qualité d'accueil et de service, de l'organisation et du fonctionnement.

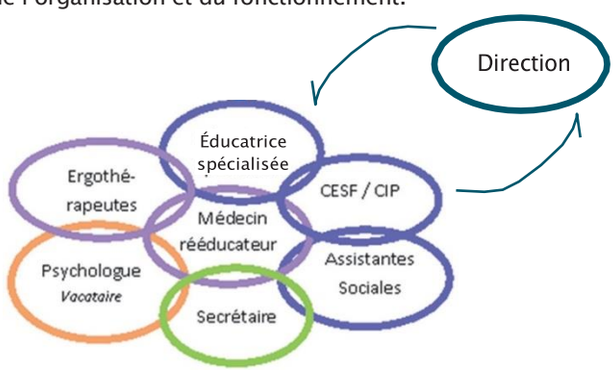

- **Une équipe régionale en support et soutien**
- **Un enjeu : l'éthique de la relation d'accompagnement**

- **Un objectif :** garantir le maintien à domicile, respecter des parcours de vie et de soins, au service de l'inclusion des personnes en situation de handicap moteur et troubles associés, souffrant de maladies évolutives et neurodégénératives, de polyhandicap, …

- **Un accueil du lundi au vendredi**

- **Des engagements pour soutenir :**

⇨ **Des dynamiques d'évolution** pour être à la fois plus innovants, plus efficients et mieux répondre à l'évolution des attentes et besoins de chacun.

⇨ **La dynamique participative des usagers.** Avoir la possibilité de s'exprimer, de donner son avis, fait partie des droits les plus fondamentaux. Le SAVS de Malemort promeut et propose aux usagers des **instances démocratiques** créées par la loi du 2 janvier 2002, pour le droit à la participation pour :

> **La libre expression** des personnes, groupe de paroles, groupes d'expressions, café-rencontres, enquêtes de satisfaction, chaque forme de participation gagnant à être conjuguée.

> **Une participation élargie** des personnes accompagnées vers une représentativité réelle des usagers des établissements et services sociaux au sein des instances de représentations politiques aussi bien à l'échelle locale, départementale, régionale que nationale.

> Le Conseil National des usagers **(CNU)**

- **Des partenaires des** secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, professionnels, …

APF France handicap

CORREZE
LE DÉPARTEMENT